

A.H CORPORATE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 277 730 euros
Siège social : 166 bis avenue des Marronniers - Lot G17
33700 MERIGNAC
982 779 738 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 AVRIL 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **804 183,02 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **804 183,02 euros**

Dotation à la réserve légale **40 209,15 euros**

Le solde **763 973,87 euros**

A titre de dividendes aux associés **150 000,00 euros**
Soit 0,66 euros par part

Le solde **613 973,87 euros**

Affecté en totalité au compte « **Autres réserves** »
qui s'élève ainsi à **la somme de 1 373 680,53 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à **3 751 111,08 euros**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **150 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	227 773,00	227 773,00	0,00
N-2	142 857,00	142 857,00	0,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 avril 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Certifié conforme
La Gérance

Signé par Dimitri AKRIVOS
Le 21 avr. 2026

Signed with doc_dEgb
Universign tx_DMW36EZ3bxGZ

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SARL A.H CORPORATE

166B DES MARRONNIERS
LOT G17
33700 MERIGNAC

NOS AGENCES

PERIGNY / ROCHEFORT / ROYAN / SAINTES (17)
ANGOULEME/ BARBEZIEUX / COGNAC (16)
BORDEAUX / LACANAU / BRUGES / LORMONT (33)
PARIS (75) / BERGERAC (24) / MUSSIDAN (24)

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan





Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	2 278 512,00		2 278 512,00	2 277 500,00
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	962 902,67		962 902,67	800 000,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE RÉGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 241 414,67		3 241 414,67	3 077 500,00
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (3)	398 271,23		398 271,23	200 000,00
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	365 442,18		365 442,18	54 268,06
	Total de l'actif circulant (IV)	763 713,41		763 713,41	254 268,06
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		4 005 128,08		4 005 128,08	3 331 768,06

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

(3) dont actions propres

962 902,67

800 000,00



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé	2 277 730,00	2 277 730,00	2 277 730,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	RESERVES			
	Réserve légale		59 491,40	19 722,70
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		759 706,66	231 874,30
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		804 183,02	795 374,06
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres		3 901 111,08	3 324 701,06
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers (2)		100 000,00	
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 200,00	2 400,00
	Dettes fiscales et sociales		2 817,00	4 667,00
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
	Total des dettes (1)		104 017,00	7 067,00
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
	TOTAL PASSIF		4 005 128,08	3 331 768,06
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			804 183,02	795 374,06
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			104 017,00	7 067,00
(2) Dont emprunts participatifs				



Etats financiers au 31/12/2025

Compte de Résultat





Compte de Résultat

1/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			3 884,99	1 407,92
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation				3 884,99	1 407,92
RESULTAT D'EXPLOITATION				(3 884,99)	(1 407,92)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					





Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 884,99)	(1 407,92)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	800 000,00	800 000,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	17 129,01	3 024,98
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		817 129,01	803 024,98
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		817 129,01	803 024,98
RESULTAT COURANT avant impôts		813 244,02	801 617,06
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		9 061,00	6 243,00
Total des produits		817 129,01	803 024,98
Total des charges		12 945,99	7 650,92
RESULTAT DE L'EXERCICE		804 183,02	795 374,06
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			



Etats financiers au 31/12/2025

Annexe





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 005 128** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **817 129** euros et un total **charges** de **12 946** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **804 183** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels et notamment le règlement ANC N°2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

L'exercice clos est marqué par la première mise en application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la Modernisation des états financiers et à la réforme du PCG obligatoirement applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025. Le changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective conformément aux dispositions du PCG.

L'application prospective du nouveau règlement n'a pas d'incidence significative sur la présentation des comptes de l'exercice clos ni sur la présentation des comptes comparatifs de l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- Concessions, brevets et licences : 1 à 5 ans.
- Constructions : 20 à 50 ans.
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans.
- Installations et agencements divers : 5 à 10 ans.
- Outillage et matériel : 3 à 10 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans.
- Matériel de transport : 2 à 5 ans.
- Mobilier : 5 à 10 ans.

Fond commercial

En cas de fond commercial inscrit à l'actif, l'entreprise considère que l'usage du fond commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fond commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique et d'usage dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.





Règles et Méthodes Comptables

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En cas de portefeuille titres, une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur de souscription et le cours à la date de clôture est effectuée lorsque cette valeur de souscription est supérieure.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.





Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agent aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	2 277 500,00		1 012,00			2 278 512,00
	Créances rattachées à des participations	800 000,00		963 892,67		800 990,00	962 902,67
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 077 500,00		964 904,67		800 990,00	3 241 414,67
TOTAL		3 077 500,00		964 904,67		800 990,00	3 241 414,67





Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SARL ACTIV'PLOMBERIE		377 073,00	100,00	43 898,00
SCI DU PHARE		41 821,00	99,00	11 424,00
SCI MARRONNIERS G20		(8 794,00)	95,00	7 215,00
2. Participations (10 à 50 %)				
SCI MARRONNIERS CA		(20 400,00)	50,00	(9 424,00)
SAS HABITAT RE 2020		2 947 508,00	50,00	1 803 021,00
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

